



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022 Compte Rendu

(Convocation du 17/01/2022)

Présents : Mmes CARLIER Cécile, GUILLOUD Paulette, MENTEUX Laure, MARCADEAUX Alicia, PONCET Catherine, SEYCHELLES Véronique, TORRICELLI Blandine, MM. BERTHON Patrick, BOUVARD Martial, DURAND Matthieu, MERMET Romain.

Excusés : Mr Thomas FUZIER

Pouvoir : BILLON Evan pouvoir à SEYCHELLES Véronique
MOLLARD Michaël pouvoir à MERMET Romain
DURAND Emilie pouvoir à DURAND Matthieu

Cécile CARLIER est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18H00 par Véronique SEYCHELLES, le Maire.

1. ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS (Délibération n°2022/07)

Mme le maire informe le conseil municipal que pour voter le budget, il est nécessaire de définir la répartition des différentes subventions destinées aux associations

Proposition sur les montants et bénéficiaires suivants :

– Bibliothèque Robert Richard	2000 €
Selon l'INSEE, le nombre d'habitants en 2020 était de 916, 900 en 2021, le Conseil Municipal maintient le montant de la subvention même si la population de la commune a diminué.	
– AFM	100 €
– Amicale des donneurs de sang	100 €
– Comité de jumelage de la Vallée de l'Hien	250 €
– FCVH	650 €
– Eventuel Projet école	3 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ⇒ **VALIDE** cette proposition
- ⇒ **DONNE** tous pouvoirs à Mme le maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2021 (Délibération n°2022/08)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Recettes	551 219,72 €
Dépenses	397 965,82 €
Excédent de clôture :	153 253,90 €

Investissement

Dépenses	247 373,94 €
Recettes	217 170,05 €
Déficit de clôture :	- 30 203,89 €

Hors de la présence de Madame le maire, le conseil municipal par 10 voix pour et 1 voix contre :

⇒ **APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2021.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 (Délibération n°2022/09)

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour et 1 voix contre :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

⇒ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 (Délibération n°2022/10)

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame le maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021, conforme au compte de gestion, et dont les résultats se présentent comme suit :

Budget de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021	+ 153 253,90 €
Résultat antérieur reporté	+ 30 000,00 €
Résultat cumulé de fonctionnement	+ 183 253,90 €

Budget d'Investissement :

Résultat de l'exercice 2021	- 30 203,89 €
Résultat antérieur reporté	+ 195 537,14 €
Résultat cumulé d'investissement	+ 165 333,25 €

Le conseil municipal par 10 voix pour et 1 voix contre :

⇒ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves R 1068 en investissement + 165 333,25 €

Report excédent de fonctionnement R 002 + 15 000,00 €

5. VOTE DES TAUX DES TAXES FONCIERES 2022 (Délibération n°2022/11)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition 2022 de la taxe d'habitation et des taxes foncières et demande à celui-ci sa décision pour l'année 2022.

Madame le Maire indique que le taux de la TF Bâti inclura en 2021 le taux départemental suite à la réforme de la Taxe d'Habitation qui induit une baisse de recettes pour les communes.

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

⇒ **DECIDE** à l'unanimité de retenir les taux suivants pour l'année 2022 identique à 2022 :

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	32.47 %
Dont Taux communal 16.57 % + Taux départemental 15.9 %	
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	67.08 %

6. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2022
(Délibération n°2022/12)

Après lecture des propositions du budget primitif 2022, le Conseil Municipal par 10 voix pour et 1 voix contre :

⇒ **ADOpte** le budget primitif 2022 comme suit :

⇒ Dépenses et recettes de fonctionnement : **497 025,00 €**
⇒ Dépenses et recettes d'investissement : **734 212,15 €**

⇒ **DONNE** tous pouvoirs à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 18h45.

Prochaine réunion : à définir